

COMMUNIQUE DU 20 MAI 2020

Chères Consœurs, Chers Confrères,

Depuis le 11 mai dernier, début de la période de déconfinement mise en place au niveau national, nous nous attendons à la reprise de la circulation du virus SARS COV-2 et à l'émergence possible de nouvelles infections à coronavirus.

Cette situation, telle que nous la percevons à ce jour, paraît évoluer à très bas bruit mais de façon réelle et constante. Si le temps de doublement des cas contagieux certifiés et l'évolution de la maladie se font de façon minime, nous risquons de devoir vivre et travailler autour et avec cette épidémie pour de nombreuses semaines voire de nombreux mois.

Aussi, je vous engage à maintenir en place au sein de vos lieux d'exercice, l'ensemble des dispositifs et des dispositions nécessaires et conformes aux directives sanitaires. Il est impératif de mettre en place un exercice sécurisé pour l'ensemble des spécialités. Il faudra fondamentalement adapter nos lieux d'exercice, nos temps de consultation ainsi que le matériel avec lequel nous travaillons au quotidien.

La reprise de nos pleins exercices devient non seulement légitime mais totalement nécessaire pour la population et sa santé.

En cas de difficulté, notamment d'approvisionnement en matériel, n'hésitez pas à revenir vers nous afin que nous puissions déterminer ensemble les conditions dans lesquelles nous pouvons vous aider le plus rapidement et efficacement possible.

Le communiqué de ce jour vous amènera des éléments supplémentaires synthétiques dans la masse des documents que nous recevons au quotidien dont il est parfois difficile de faire un tri, concernant :

1. La dotation de masques et notamment pour les personnels d'aide à domicile et les patients soit atteints de COVID 19 soit en situation de grande vulnérabilité ;
2. Suite aux publications récentes de la HAS, je vous communique les dernières informations sur l'utilisation possible des tests sérologiques dans la stratégie de prise en charge de la maladie COVID 19.

Voici enfin trois informations :

1. Le communiqué de presse du CNOM, pour tous les médecins, au titre de l'entraide ordinale ;
2. Le communiqué de presse de la CARMF à l'attention des libéraux ;
3. La présence formelle de l'Ordre des médecins au sein du comité de veille relatif au Comité de contrôle et de liaison covid-19.

Masques

Voici donc la nouvelle fiche actualisée au 11/5/2020 : <https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/professionnels-de-sante/article/protection-des-professionnels-de-sante-face-au-covid-19>

Dorénavant, peuvent également bénéficier de masques :

- Les salariés de l'aide à domicile employés directement par des particuliers pour des actes essentiels de la vie sont dotés de 3 masques par semaine par employeur, 6 masques par semaine par employeur bénéficiaire de l'APA et 9 masques par semaine par employeur bénéficiaire de la PCH.
- Les accueillants familiaux sont dotés de 3 masques par semaine et par personne accueillie.

RAPPEL concernant les patients :

- Les malades atteints de covid-19 et les personnes contact sont dotés de 14 masques par semaine, soit 28 masques pour deux semaines, à retirer en une fois en officine.
- Les personnes à très haut risque médical de développer une forme grave de covid-19 (par exemple personnes immunodéprimées) sont dotées de 10 masques par semaine.

Information Accueil Sourd et COVID19

Depuis le début de la crise, l'Unité d'Accueil pour Sourds poursuit son activité et s'adapte au mieux aux circonstances pour assurer la continuité de l'accès aux soins pour les sourds, des interprètes peuvent toujours être sollicités en cas de besoin au sein du CHU.

Mais dans certaines situations, la venue de l'interprète peut être difficile ou impossible.

Le temps de la crise sanitaire, nous vous proposons un service d'interprètes à distance afin de protéger les interprètes, mais aussi les patients qui sont en situation de fragilité. Nous vous proposons également de prendre le relais en cas de besoin pour favoriser le suivi des cas de patients sourds COVID+ et des cas contacts éventuels.

Si vous devez prescrire un test PCR Sars-COV2 : Afin d'assurer le suivi du patient sourd et le tracing des cas contacts : merci de mentionner sur l'ordonnance : le mail de l'unité d'accueil et de soins pour sourds (accueil.sourds@chu-toulouse.fr) et/ou votre contact pour que le laboratoire puisse transmettre le résultat du test. En effet le résultat ne pourra pas être donné au patient par téléphone. Ci-joint une proposition de modèle d'ordonnance.

Si vous recevez un patient Sourde : Si vous accueillez un patient qui présente une surdité, le mode de communication doit être adapté selon que le patient utilise le français ou la langue des signes française. Le port des masques rend impossible la lecture labiale, et même sans masque, beaucoup de personnes sourdes ne lisent pas sur les lèvres (ou trop mal), surtout en situation de stress.

De façon exceptionnelle et expérimentale, vous pouvez utiliser le dispositif d'accessibilité à distance ElioZ qui met à votre disposition :

- Du lundi au vendredi : 8h30 à 17h30 (10h à 12h puis 14h à 17h pour le codage LPC)
- Le samedi et dimanche : 9h à 12h et 14h à 17h (Uniquement LSF)

En dehors des heures d'ouverture de la plateforme ElioZ, vous pouvez contacter l'Unité d'Accueil et de Soins en Langue des Signes à l'adresse mail esman.l@chu-toulouse.fr ou par téléphone : 05 61 77 68 20.

L'équipe de l'UASS est notamment constituée d'un médecin généraliste maîtrisant la LSF et d'un intermédiaireur, nous pouvons vous aider à gérer cette situation.

Même avec un interprète, nous vous conseillons de faire reformuler le patient pour vérifier qu'il ait bien compris vos explications. En effet, le stress de la situation sanitaire ajouté aux inégalités de connaissances et à la diversité linguistique des patients peuvent entraver la bonne compréhension des informations communiquées.

Dans tous les cas, après la consultation, merci d'envoyer un mail au Dr ESMAN : esman.l@chu-toulouse.fr, avec les nom, prénom et date de naissance du patient ainsi que les noms, fonction, service et coordonnées (mail et téléphone) du soignant.

Pour vous connecter à la plateforme ElioZ, vous pouvez utiliser un smartphone (ou tablette ou ordinateur) avec une connexion 4G. En flashant le QR CODE de l'affiche OU un PC muni d'une WEBCAM : En cliquant sur le lien suivant : <https://guichetcovid19-midipyrenees.elioz.fr/?hash=13b66adfe4a905cde2d33add67f32859>. Depuis un navigateur Chrome ou Firefox sur un PC.

Nous avons fait des tests, si vous utilisez votre téléphone, vous pouvez le protéger si nécessaire par un sachet en plastique transparent, il faut que le patient sourde soit face à la caméra et que le micro et le son soient activés.

Vous serez mis en relation avec un interprète et vous pourrez ainsi avoir un entretien via l'interprète avec le patient, ou sa famille le cas échéant ...

Pour toutes questions n'hésitez pas à contacter l'Unité d'Accueil pour Sourds de 8h à 20h au 05 61 77 68 20.

Aides financières : communications du CNOM et de la CARMF

[Le conseil national de l'Ordre des médecins alloue une enveloppe supplémentaire de 4 millions d'euros à l'entraide ordinale pour soutenir les médecins](#)

[Covid-19 : nouvelle aide de la CARMF aux médecins libéraux](#)

Tests sérologiques

Avec la plus grande prudence, nous vous communiquons les éléments de stratégie de prise en charge de la maladie COVID 19 et les recommandations de la HAS en date du 2 mai 2020 : https://www.has-sante.fr/jcms/p_3182370/fr/premieres-indications-pour-les-tests-serologiques-du-covid-19

Par un communiqué de presse, mis en ligne le 18 mai 2020, [La HAS se prononce sur les tests sérologiques rapides – TDR, TROD, autotests – dans la lutte contre le COVID-19](#) – et réitère sa plus grande réserve sur les auto tests qui restent difficiles à interpréter et aux performances inégales.

Bon week-end à tous,
Bien confraternellement.

Professeur Stéphane OUSTRIC
Président



Tous les communiqués sont publiés sur le site du CDOM31 : <http://www.ordmed31.org/covid-19/>.